

PRESTATION SUR MESURE



Prestations régulières
(rythme à définir ensemble).



Prestations ponctuelles
(lors de vos réunions,
workshops, congrès...).



Devis selon votre localisation,
la durée des soins et le nombre
de personnes qui en bénéficieront.

L'ORGANISATION EN PRATIQUE



Informations et devis par mail
ou téléphone.



Je me déplace dans vos locaux,
Cela demande seulement un
petit espace pour l'intimité et la
tranquillité (10 m²).



J'apporte tout le matériel
nécessaire (chaise spéciale
ou futon et coussins).

« Le Shiatsu (littéralement : pressions des doigts)
consiste en l'application de pressions rythmées sur
tout le corps, dans un but de rééquilibrage corporel et
d'amélioration ou de maintien de la santé. »

CONTACT

contact@auore-shiatsu.fr

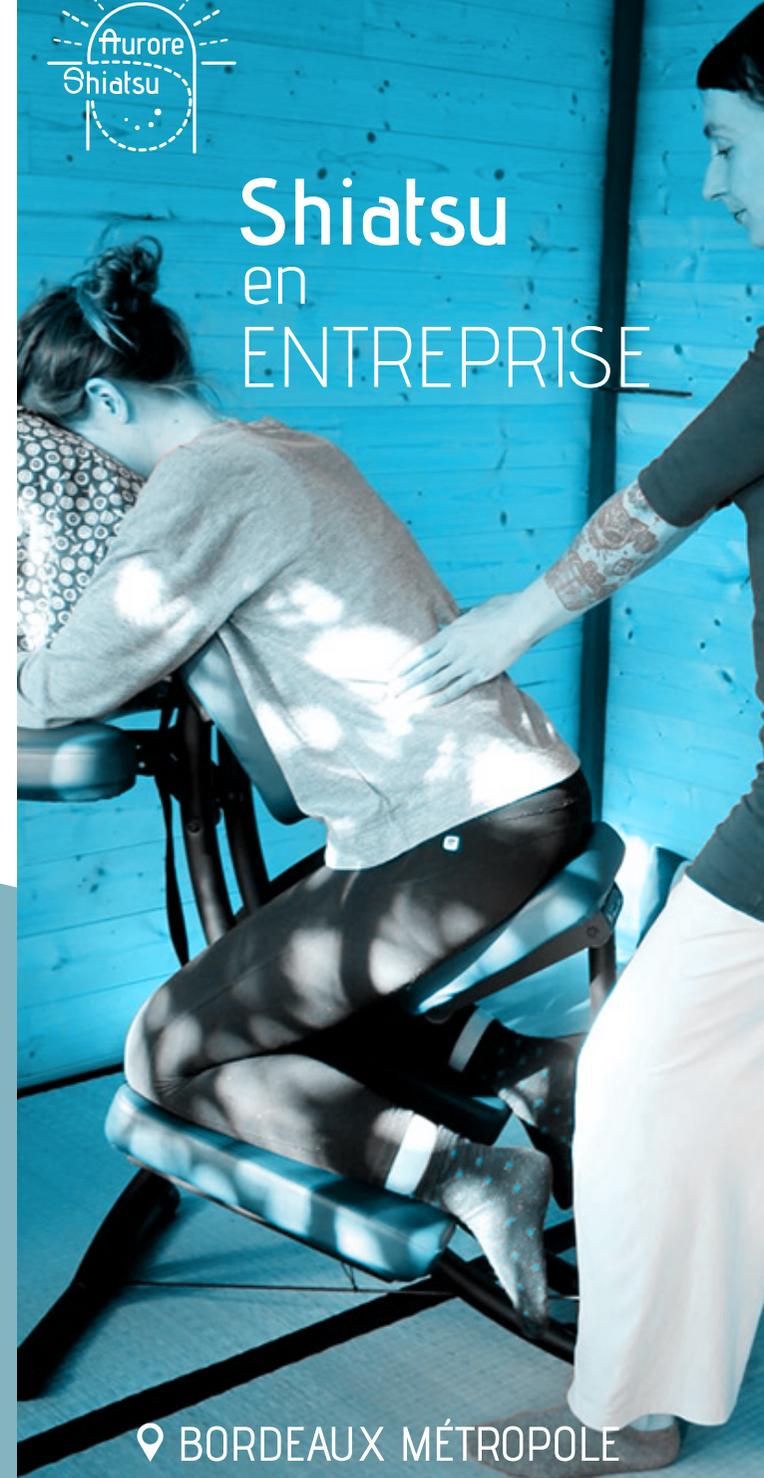
06 67 09 31 22



<https://auore-shiatsu.fr>



Shiatsu en ENTREPRISE



 BORDEAUX MÉTROPOLE

LE SHIATSU C'EST QUOI ?

C'est une technique manuelle d'origine japonaise, qui s'intéresse à la **préservation de la santé physique, émotionnelle, psychique et intellectuelle**, à partir des principes de la médecine traditionnelle chinoise.

Concrètement, j'**effectue des pressions avec mes pouces et mains sur des points spécifiques du corps**, c'est une sorte d'acupuncture sans aiguille.

Depuis 1997, le Shiatsu est l'une des huit approches alternatives désignées « **médecine non conventionnelle digne d'intérêt** » par le **Parlement Européen**, au même titre que l'ostéopathie.

BIENFAITS POUR L'ENTREPRISE

Discipline en plein essor, le shiatsu s'invite peu à peu en entreprise. Adapté à une démarche de **qualité de vie au travail**, il séduit par son **efficacité : les effets sont immédiats et durables** car chaque soin est personnalisé.

Le shiatsu aide à lutter **contre le stress**, participe à la prévention des risques psychosociaux (RPS) et réduit les troubles musculosquelettiques (TMS).

- ✓ **Mesure visant à promouvoir l'amélioration de la santé au travail**
- ✓ **Gage de reconnaissance et estime du travail de vos employés**
- ✓ **L'accueil du shiatsu au sein de votre entreprise est une politique innovante**

FACILE À METTRE EN PLACE

PRATIQUE : le soin s'adapte à votre tenue (pas d'huile ni de nudité).

COURT : une durée de 15 à 55 minutes s'insère facilement dans une journée.

QUAND ? : Pendant une pause, l'heure du déjeuner, ou sur toute la journée.

POUR QUI ? : pas de contre-indication d'âge ou de conditions physiques.

PERSONNALISÉ : Le soin est ciblé selon les points de tensions de la personne.



« Le Shiatsu ne se substitue pas à la médecine occidentale, mais peut se présenter plutôt comme un complément. Il ne dispense pas d'un avis médical, sa pratique pouvant être contre-indiquée dans certaines situations »

« Le Shiatsu est reconnu officiellement par l'État français et le Ministère du Travail (JO. du 25/07/2015) comme profession, et seul le SPS (Syndicat Professionnel de Shiatsu) est actuellement habilité à délivrer un titre professionnel de "Spécialiste en Shiatsu" reconnu par l'État. »